



## EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU SAMEDI 23 SEPTEMBRE 2023

**Affaire n° 09-20230923**

**Le Tampon, Octobre Rose  
dans le cadre du dispositif « *Le Tampon, la Santé par le Sport* »**

#### NOTA /

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée dans le hall d'accueil de la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune, le :

25 septembre 2023

*Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 - Nouvelles règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités – Article L.2121-25*

#### Date de convocation

le 15 septembre 2023

#### Nombre de membres

- en exercice : 49
- présents : 38
- représentés : 10
- absent : 1

L'an deux mille vingt-trois, le samedi vingt-trois septembre à neuf heures cinquante-trois minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune du Tampon, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur André Thien-Ah-Koon, Maire

#### Étaient présents :

André Thien-Ah-Koon, Jacquet Hoarau, Laurence Mondon, Charles Emile Gonthier, Augustine Romano, Bernard Picardo, Gilberte Lauret-Payet, Patrice Thien-Ah-Koon, Marie Héléna Genna-Payet, Marcelin Thélis, Marie-Lise Blas, Liliane Abmon, Maurice Hoarau, Jean Richard Lebon, Sylvie Jean-Baptiste, Marie-Claire Boyer, Jack Gence, Daniel Maunier, Jean-Pierre Thérincourt, Denise Boutet-Tsang-Chun-Szé, Mimose Dijoux-Rivière, Jean-Pierre Georger, Albert Gastrin, Serge Técher, Francemay Payet-Turpin, Véronique Fontaine, Serge Sautron, Jean-Philippe Smith, Eric Ah-Hot, Evelyne Robert, Noéline Domitile, Régine Blard, Allan Amony, Gilles Fontaine, Jean-Yves Félix, Nathalie Bassire, Gilles Henriot, Monique Bénard

#### Étaient représentés :

Mansour Zarif par Charles Emile Gonthier, Dominique Gonthier par Jacquet Hoarau, Sylvie Leichnig par Gilberte Lauret-Payet, Henri Fontaine par Daniel Maunier, Catherine Turpin par Albert Gastrin, Martine Corré par Augustine Romano, Doris Técher par Marie-Lise Blas, Nadège Domitile-Schneeberger par Nathalie Bassire, Nathalie Fontaine par Monique Bénard, Anissa Locate par Patrice Thien-Ah-Koon

#### Était absent :

Josian Soubaya Soundrom

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Laurence Mondon a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Affaire n° 09-20230923**

**Le Tampon, Octobre Rose  
dans le cadre du dispositif « *Le Tampon, la Santé par le Sport* »**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le rapport n°09-20230923 présenté au Conseil Municipal du samedi 23 septembre 2023,

**Considérant** le souhait de la ville du Tampon de se mobiliser pour la lutte contre le cancer du sein dans le cadre de son dispositif : « *Le Tampon, la Santé par Le Sport* » et du mois Octobre rose,

**Considérant** la volonté de la commune de mettre en œuvre différentes actions afin de soutenir cette cause, à savoir :

- 1) Illumination de l'hôtel de Ville et des mairies annexes en rose,
- 2) Dress Code Rose pour le Festi-moov d'octobre,
- 3) Challenge "tous en rose" pour les employés communaux : réalisation d'un montage photo "ruban rose" par le service communication illustré grâce à l'ensemble des selfies envoyés par les agents communaux vêtus de rose au service intéressé,
- 4) Communication sur la page FaceBook de la Ville et son site internet : code couleur « rose » mise en avant pour montrer le soutien de la Commune qui se mobilise pour la cause,
- 5) Assurer l'Exposition Péi artistique et pédagogique sur la prévention et le dépistage du cancer en exposant photos et documents d'information du CRCDC de La Réunion,
- 6) Associer cette "journée rose" à l'événement "Florilèges 2024" le 18 octobre : soirée NRJ - Dress Code rose pour le public et les artistes ; jeux de lumières et flammes roses ; ballons et maquillages roses pour les enfants ; action de dépistage sur le site ; personnel travaillant sur le site code couleur rose,

**Le Conseil Municipal,  
réuni le samedi 23 septembre 2023 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,**

**Entendu** l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir débattu et délibéré,

**Approuve à l'unanimité**

- Article 1** Le dispositif « Le Tampon, Octobre Rose » et la mise en place de ces différentes actions,
- Article 2** La prise en charge par la ville des frais liés à l'achat de petits matériels (pour la réalisation des petits nœuds en tissu rose, l'achat de ballons rose, la mise en place d'un stand de maquillage) nécessaires à l'organisation de cette journée rose, pour un montant estimé à hauteur 1 000 € (mille euros). Ces dernières seront imputées au chapitre 011 de l'exercice en cours,
- Article 3** En vertu des articles L.2122-21 et L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire ou un adjoint délégué par lui est habilité à signer tous les actes et pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Pour extrait conforme,**

**Secrétaire de séance,**

**Par délégation de fonction,**